REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S:

Paul-Roger GONTARD. Claude NAHOUM, М. Mme Cécile HELLE. Μ. Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, LEFEVRE. Μ. Claude TUMMINO. FOURNIER. Mme Laurence Μ. David Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT. Mme Amy MAZARI ALLEL, Jean-Marc BLUY, Μ. Julien DE BENITO. Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, CLAVEL. M. SIMELIERE. Martine Marc Kader BELHADJ. Mme M. Joël GAGNIARD. M. PEYRE, Mme Anne-Catherine LEPAGE. Mme Anne Cyril TEXTORIS, М. BEYNET, QUENNESSON, Mme Joanne M. M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Thierry ROCCI. M. Christian Μ. Ghislaine PERSIA. M. Paul RUAT. Mme Anne-Sophie RIGAULT. Mme M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL

Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS

Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT

Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET

M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM

Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI

M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE

Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X01000153eb-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

Date de réception en préfecture : 20 DÉCEMBRE 2023



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2023

22

ACTION CULTURELLE : Conventions d'acomptes 2024 - Associations culturelles conventionnées.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les relations entre la Ville d'Avignon et les associations sous statuts de la loi de 1901 sont obligatoirement régies par une convention dès lors que le montant de la subvention dépasse 23 000 € par an.

La Ville, réaffirmant son soutien aux associations culturelles œuvrant sur son territoire, a conclu des conventions d'objectifs par période de trois ans, y compris pour des montants de subventions se situant en dessous de 23 000 € par an.

Elle a souhaité, en parallèle à ces conventions d'objectifs, conclure à compter de l'année 2016 une convention financière ou un avenant financier avec chacune des associations conventionnées afin de prendre en compte le principe d'annualité budgétaire et de pouvoir dimensionner les montants des subventions en fonction des actions réalisées chaque année.

Pour 2024, le montant des subventions de la Ville, pour toutes les associations conventionnées, sera proposé au premier semestre.

Dans l'attente de l'adoption de ces conventions financières, il vous est proposé d'adopter le principe de la signature d'une convention d'acompte sur la subvention 2024 avec les associations conventionnées suivantes, pour un montant total d'acomptes de :

1 901 829 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le decret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparance financière des aides octroyées par

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X01000153eb-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

Date de réception en préfecture : 20 DÉCEMBRE 2023

les personnes publiques.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les conventions d'acompte jointes en annexe et leurs montants,
- IMPUTE la dépense au chapitre 65 du budget principal de la Ville, compte 65748,
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Bernard AUTHEMAN, M. Michel BISSIERE ne participent pas au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 08 JANVIER 2024

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X01000153eb-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

Date de réception en préfecture : 20 DÉCEMBRE 2023